



14ème législature

Question N° : 62448	De Mme Hélène Geoffroy (Socialiste, républicain et citoyen - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique >environnement	Tête d'analyse >climat	Analyse > CESE. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 05/08/2014 Réponse publiée au JO le : 02/09/2014 page : 7412		

Texte de la question

Mme Hélène Geoffroy attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'adaptation de la France au changement climatique mondial. Il est urgent de limiter le réchauffement global et notre pays doit se préparer et cibler les mesures d'adaptation relatives au vivant. Pour aller au-delà du plan national d'action contre les changements climatiques, le CESE insiste sur l'échange et l'apprentissage indispensables à l'échelle des régions. Par conséquent, il recommande notamment d'intégrer l'adaptation climatique dans l'action publique sur la base de règles communes car les schémas réglementaires État-région et les plans climats locaux opérationnels sont le cadre adapté à la planification et à la mise en œuvre des politiques d'adaptation. De plus, il recommande de développer la connaissance fondamentale et appliquée. La communauté scientifique doit être soutenue grâce notamment au développement de nouveaux modes de calcul, par le développement des services climatiques qui devraient permettre d'apprécier les impacts et la vulnérabilité de l'environnement et de la société aux changements climatiques. Il faudra poursuivre aussi et valoriser les recherches interdisciplinaires. Elle lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) relatif à l'adaptation au changement climatique publié en mai 2014, a retenu toute l'attention des équipes du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) en charge des politiques climatiques et de leur articulation territoriale. L'analyse très poussée effectuée par le CESE constituera un élément important au titre des documents de références pour l'évaluation finale du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) dont le lancement est prévu début 2015. En effet, compte tenu de l'inertie du climat, l'adaptation au changement climatique est désormais inévitable. Aussi, la consolidation de la démarche nationale et des démarches territoriales fait l'objet de dispositions du projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte. La grande qualité des travaux des organismes scientifiques français, reconnue au delà de nos frontières, est un atout important pour la démarche d'adaptation à toutes les échelles. Ils ont permis notamment à ce jour, via une mesure de la fiche recherche du PNACC, de mettre à disposition les résultats des projections climatiques les plus avancées, à une échelle de 8 km sur la métropole et très prochainement des projections sur les outre-mer tropicaux par l'intermédiaire du site « DRIAS, les futurs du climat ». C'est bien en renforçant la connaissance des processus à l'oeuvre comme de leurs impacts que l'adaptation pourra pleinement contribuer à l'attractivité future des territoires. Le site de partage collaboratif d'expérience en matière d'adaptation nommé « Wiklimat » est aussi à porter au titre des réalisations du PNACC au service des acteurs et des territoires. S'agissant de la valorisation de la recherche, l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, a constitué et maintient à jour depuis 2010, une base de donnée de projets de recherche



(près de 200 projets référencés) relatifs aux impacts du changement climatiques dans lesquels des équipes françaises sont impliquées. La tâche est immense, les volontés ne manquent pas, l'action du MEDDE est déterminé pour inscrire les politiques d'adaptation dans la durée, au sein du cadre plus large de la transition écologique.